

riurement. C'est avec cette rente que l'Etat, au début, subsidia la construction des chemins de fer.

Du 7. 5. 1874 est datée la Convention entre l'Etat grand-ducal et 5 sociétés métallurgiques pour la concession de 173 ha, 33 a, 33 ca de terrains miniers situés sur les territoires des communes d'Esch-sur-Alzette, Kayl et Pétange, concession accordée dans l'intérêt d'une exploitation commune. La Société Metz & Cie, exploitant les hauts fourneaux d'Eich, Dommeldange et Esch et représentée par son directeur-gérant Norbert Metz, participait dans cette concession pour 50 ha et moyennant une rente de 37 500 francs dont la première échéance fut fixée ultérieurement au 31. 12. 1878 et la dernière au 31. 12. 1927. La durée de la concession était indéfinie. (18)

Comme les rentes à payer pendant 50 années étaient rachetables par anticipation à un taux fixe, les concessionnaires ne se firent pas faute de profiter de cette clause. Pourtant différentes clauses étaient contenues dans les Conventions-lois contractées entre l'Etat et les concessionnaires. Au début l'Etat n'accorda de concessions que sous condition que les minerais seraient réservés au traitement dans les seuls hauts fourneaux du pays. Cette clause dut pourtant être abandonnée par suite des réclamations de la part de la Belgique et de la Prusse, celle-ci déclarant ladite mesure comme incompatible avec le Traité d'Union douanière. (19)

Plus tard on permit l'exportation des minerais provenant des concessions concédées avant 1882 ainsi que des exploitations à ciel ouvert.

Une clause de la plus haute importance est celle qui oblige les concessionnaires à fournir à l'agriculture des quantités fixes de scories Thomas moulues, en partie à un prix de faveur, en partie au prix mondial. (20)

La 4^{me} période de l'accession du Luxembourg à l'Union douanière (1866-1873) est caractérisée outre par la modification des droits d'entrée, par les effets directs de la construction des chemins de fer et ceux, indirects, de la manne des 5 milliards de contributions de guerre payées par la France et dont devait résulter la fameuse « période des fondations. »

Avec le traité de commerce conclu en 1865 avec la France avait débuté une ère libre-échangiste au sein de l'Union douanière, ce qui se manifesta sur le marché du fer par des baisses (1865, 1870), puis par l'abolition des droits sur le fer (1873, 1877).

Malgré la concurrence belge, la métallurgie luxembourgeoise prit un essor considérable. Alors qu'elle comptait en 1865 14 hauts fourneaux (dont 2 chauffés au bois, éteints en 1868/69) avec une production moyenne journalière de 190 tonnes, elle disposait en 1873 de 18 hauts fourneaux. De 1868 à 1873 la production annuelle était passée de 93 408 à 256 349 tonnes. Quant à l'extraction minière, elle monta de 722 059 tonnes en 1868 à 1 331 743 tonnes en 1873 (21).